



Compte-rendu Conseil Municipal

16 décembre 2024

Présence

Présents :

Luc ASTOUL, Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Maryse CAREME, Pauline COHADE, Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Raphaël ROUSSY.

Représenté :

Frédéric MEUNIER donne pouvoir à Raphaël ROUSSY

Excusés :

Bruno CHAMPOUX, Frédéric MEUNIER, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Céline MARSIN

Membres en exercice : 14

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Intervenants : sans

Lieu de la séance : Mairie de Malauzat

Secrétaire de séance : M. Raphaël ROUSSY

Nous vous proposons de faire une modification de l'ordre du jour afin de :

- Rajouter Modification du Tableau des effectifs
- Rajouter Décision modificative / crédits supplémentaires

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Ordre du jour

- Administration générale
 - Tableau des effectifs
- Finances
 - Subventions 2025
 - Décision modificative / crédits supplémentaires
- Informations

1 – Administration générale :

Tableaux des effectifs

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Nous vous informons que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Nous vous rappelons qu'un poste d'adjoint technique - C2 - « Secteur Petite Enfance - Restauration scolaire - Propreté et hygiène des bâtiments communaux » est vacant depuis le départ du fonctionnaire, début 2023, suite à son licenciement pour inaptitude physique.

Une réorganisation des services s'en est suivie, avec plusieurs créations d'emplois et de recrutements (emplois permanents et non permanents).

Pour achever cette période de réorganisation dans ces différents services, il convient de pérenniser ce dernier poste avec un nouveau profil et un nouveau grade. Nous vous proposons :

1. La suppression du cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2° classe, à temps non complet, à raison de 26 heures hebdomadaires,
2. et simultanément, la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 26 heures hebdomadaires et à compter du 01/01/2025,

Filière technique :

Poste créé	Motif(s)	Métier	Poste supprimé	Service	Date d'effet
Adjoint technique C1 26/35°	Départ d'un agent titulaire et réorganisation des services Renfort du service périscolaire	Agent de services polyvalent en milieu péri-urbain /rural	Adjoint technique Principal 2° classe C2 26/35°	Périscolaire « Accueil Petite Enfance Aide Restauration scolaire Entretien Propreté et Hygiène des bâtiments communaux	01/01/2025

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire (ici le recrutement est sans concours), les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas, justifier d'expérience professionnelle dans le secteur Petite Enfance et d'un diplôme « CAP Petite Enfance ».

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique - CI : Indice Brut 367 - Indice Majoré 366.

Postes non permanents

Agents non titulaires	Catégorie	Secteur d'activités	Rémunération	Temps Horaire	Motifs du contrat
Filière technique : Adjoint technique Créé par délibération n° 2023-136 du 16 mai 2023	C C1	Bâtiments communaux Voirie & Espaces verts/publics	IB 367	35/35°	Art.3 alinéa 1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/2012 Accroissement temporaire d'activités
Adjoint technique Créé par délibération n° 2023-170 du 28 août 2023	C C1	ALSH - Cantine - Garderie Hygiène/Ménage	IB 367	26/35°	Art.3 alinéa 1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/2012 Accroissement temporaire d'activités
TOTAL	2 emplois non permanents				

Nous vous proposons d'approuver la suppression d'un poste avec création simultanée, à la date du 1^{er} janvier 2025, pour nécessité de service, selon les conditions énumérées Une consultation sera engagée auprès du comité social territorial et le tableau des emplois sera par conséquent, modifié.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

2 – Finances

Subventions FIC 2025

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Les opérations soumises à subventions DETR (état), FIC (CD63) et fond de concours RLV doivent faire l'objet d'une délibération en conseil municipal pour la programmation de l'année 2025.

Intitulé de l'opération (dans l'ordre de priorité)	Maître d'ouvrage	Dépense TTC subventionnable	DETR	FIC	RLV
<u>Projet 1</u> : Toiture mairie annexe St-	Commune	5234 €	OUI		OUI

Genest l'enfant					
<u>Projet 2 :</u> RD 405 partie trottoirs et enfouissement réseaux	Commune	332 000 €		OUI	OUI
<u>Projet 3 :</u> Clôture local stockage chemin de Marcoin	Commune	7500 €			OUI
<u>Projet 4 :</u> Extension salle polyvalente de Malauzat	Commune	165 000 €	OUI	OUI	OUI

Nous vous proposons de valider cette programmation pour l'année 2025.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

[Décision modificative / crédits supplémentaires](#)

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Décision modificative n° 06 / Crédits supplémentaires pour chapitre 65

Autres charges de gestion courante (Frais de fonctionnement École de Marsat, Maintenance Entretien de l'éclairage public, Admission en non-valeur ...).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 360,00 €	
TOTAL D 012 Charges de personnel et autres frais assimilés	4 360,00 €	
D 6451 Créances admises en non-valeur		310,00 €
D 6558 Autres contributions obligatoires		4 000,00 €
D 657358 Subventions de fonctionnement aux autres groupements		50,00 €
Total D 65 Autres charges de gestion courante		4 360,00 €

Nous vous proposons de valider ces décisions modificatives



Compte-rendu Conseil Municipal

16 décembre 2024

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

3 - Informations et Questions diverses

Informations

- Bulletin municipal en cours de conception, distribution prévu mi-janvier.
- CCAS, une animation autour des jeux de société le dimanche 26 janvier 2025.

Questions

- ARTHUS Martine
 - Q1 : Quand seront prévu les travaux de réseaux sur la RD 405 ?
 - R1 : Au mieux les travaux débiteront en T3 2025.

Prochaine réunion lundi 20 janvier 2025 à 19h00 (mairie de Malauzat).

Fin de séance à 19 h 45.

Le Maire,
Jean-Paul AYRAL